

1. Organisme

nom et adresse de l'organisme

responsable du suivi de l'inscription

téléphone

télécopie

courriel

adresse de facturation (si différente de ci-dessus)

2. Stage(s) et participant(s)

Cocher la ou les session(s) retenue(s) en précisant pour chacune le nom, le prénom et la fonction du ou des participant(s) concerné(s).

Le nombre maximum par session est limité à 12 stagiaires.

Le CREA Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler toute session qui n'aurait pas un minimum de 4 inscrits.

01

Évaluer les besoins des personnes en situation de handicap à l'aide du GEVA

session du 14 juin 2011 / date limite d'inscription 8 juin 2011 inclus
préciser ci-dessous nom, prénom et fonction du ou des participant(s) concerné(s)

organisme adhérent 275 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

organisme non adhérent 375 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

02

Définir et animer un dispositif de travail par projets personnalisés

- session des 15 et 16 juin 2011 / date limite d'inscription 10 juin 2011 inclus
préciser ci-dessous nom, prénom et fonction du ou des participant(s) concerné(s)

organisme adhérent 550 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

organisme non adhérent 750 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

03

Accompagner l'avancée en âge des personnes en situation de handicap

- session des 14 et 15 avril 2011 / date limite d'inscription 8 avril 2011 inclus
préciser ci-dessous nom, prénom et fonction du ou des participant(s) concerné(s)

organisme adhérent 550 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

organisme non adhérent 750 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

04

Accompagner les personnes en situation de handicap psychique

- session des 10 et 17 juin 2011 / date limite d'inscription 6 juin 2011 inclus
préciser ci-dessous nom, prénom et fonction du ou des participant(s) concerné(s)

organisme adhérent 550 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

organisme non adhérent 750 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

05

Appropriation et mise en application du droit des patients

- session du 5 avril 2011 / date limite d'inscription 31 mars 2011 inclus
préciser ci-dessous nom, prénom et fonction du ou des participant(s) concerné(s)

organisme adhérent 275 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

organisme non adhérent 375 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

06

Refus de soins et fin de vie : solutions juridiques, enjeux éthiques

- session du 2 mars 2011 / date limite d'inscription 24 février 2011 inclus
préciser ci-dessous nom, prénom et fonction du ou des participant(s) concerné(s)

organisme adhérent 275 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

organisme non adhérent 375 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

07

Responsabilité civile et pénale des dirigeants et salariés et gestion des risques

- session du 12 avril 2011 / date limite d'inscription 7 avril 2011 inclus
préciser ci-dessous nom, prénom et fonction du ou des participant(s) concerné(s)

organisme adhérent 275 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

organisme non adhérent 375 € x ___ participant(s) (repas libre) = €

3. Règlement

Seules les inscriptions **accompagnées de leur règlement** seront retenues et confirmées

Ci-joint, règlement libellé à l'ordre du **CREAI Rhône-Alpes** et correspondant au montant général des inscriptions, soit > (reporter ci-contre le total récapitulatif des stages sélectionnés)

Modalités d'inscription

- Les inscriptions seront adressées par courrier ou envoyées par télécopie au CREAI Rhône-Alpes **avant la date limite d'inscription** spécifiée pour chacune des sessions.
- Les inscriptions **accompagnées du règlement** seront retenues par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles, et feront l'objet d'une confirmation écrite au signataire du bulletin d'inscription.
- Une **convention de formation**, une **facture** et une **attestation de présence** seront fournies pour toute inscription confirmée.

Dédit, absence, abandon ou annulation

- Des frais de dossier correspondant à 10 % du règlement total seront retenus sur le remboursement pour tout **dédit** après la date limite d'inscription, sauf possibilité de report ou de transfert.
- Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'**absence** ou d'**abandon** pendant la formation.
- Si le CREAI Rhône-Alpes se voit contraint à l'**annulation** d'une session, les droits d'inscription correspondants pourront être soit reportés sur une autre session soit remboursés en totalité.

Si besoin, cocher ci-après pour recevoir :

- le catalogue des **formations intra-établissement** 2010-2011.

Date et signature

Cachet de l'organisme

Gestion et suivi des inscriptions : Cécile FLOURET

CREAI Rhône-Alpes 75 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03

téléphone 04 72 77 60 60 / télécopie 04 78 37 03 38 / formation.conseil@creai-ra.org